

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel  
Charente-Périgord**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le  
31 décembre 2012

Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions réglementées

KPMG Audit FS I  
Immeuble le Palatin  
3, cours du Triangle  
92939 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de € 5.497.100

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre caisse régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

### **Avec la société SEECAP, filiale à 75 % de votre caisse régionale**

Au titre de l'exercice 2012, il a été constaté deux abandons de créances au profit de la société SEECAP, filiale à 75 % de votre caisse régionale, dont le représentant permanent est M. Xavier Delos, cadre dirigeant de cette société.

Ces abandons de créances qui représentent un montant total € 121.000 ont été consentis avec une clause à retour en meilleur fortune.

### **Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **1. Avec la S.C.I. Le Combal : S.C.I. détenue à 99,9 % par la caisse régionale et respectivement par 0,05 % chacune par les caisses locales de Hautefort et Montignac**

Organe de direction : Cette S.C.I. est gérée par M. Jean-Pierre Vauzanges, directeur général de votre caisse régionale, ayant reçu pouvoir d'agir dans l'intérêt de la société et de déléguer les fonctions qu'il aura jugé pertinentes.

##### **a) Location de locaux à la caisse régionale**

La S.C.I. Le Combal a perçu de la caisse régionale les loyers suivants :

	€ hors taxes
Neuvic	25.313,58
Nontron	10.358,68
Saint Astier	40.942,48
Terrasson	35.123,08
Trélissac	34.163,08
<b>Total</b>	<b>145.900,90</b>

##### **b) Prestations comptables et administratives réalisées par la caisse régionale**

La caisse régionale a facturé € 4.067,90 hors taxes au titre des prestations comptables et administratives relatives à l'exercice 2012.

#### **2. Avec les caisses locales détenant 58,75 % du capital de votre caisse régionale**

##### **a) Comptes courants bloqués**

Les comptes courants bloqués des caisses locales affiliées à la caisse régionale sont rémunérés trimestriellement au T.M.O. du trimestre précédent. Le taux moyen de l'année servi pour 2012 est de 3,06 %. Les intérêts pour l'exercice 2012 s'élèvent à € 3.387.540,66.

##### **b) Dépôts à terme**

Les dépôts à terme des caisses locales affiliées à la caisse régionale sont rémunérés trimestriellement au taux des comptes sur livrets. Le taux moyen de l'année servi pour 2012 est de 1,6458 %. Les intérêts pour l'exercice 2012 s'élèvent à € 219.058,34.

**c) Prestations administratives réalisées par la caisse régionale**

La caisse régionale n'a pas facturé aux caisses locales, au titre de 2012, de prestations administratives.

**3. Avec la S.A.S.U. Charente-Périgord Immobilier, détenue à 100% par votre caisse régionale**

Organe dirigeant : Votre caisse régionale, président, représentée de manière permanente par M. Pascal Laufroy, directeur général adjoint de votre caisse régionale.

Prestations administratives réalisées par la caisse régionale.

Des prestations administratives sont réalisées par la caisse régionale pour le compte de la société Charente-Périgord Immobilier. Sur l'exercice 2012, le montant de ces prestations s'élève à € 3.200 hors taxes.

**4. Avec la société Epagnac Participations : Société détenue à 100 % par la S.A.S.U. Charente-Périgord Immobilier, elle-même détenue à 100 % par votre caisse régionale**

Organe dirigeant : S.A.S.U. Charente Périgord Immobilier, président, représentée de manière permanente par M. Yann de Roquefeuil, cadre dirigeant de votre caisse régionale.

**a) Refacturation de frais de personnel**

Plusieurs salariés sont détachés par la caisse régionale à l'activité immobilière exercée. Sur l'exercice 2012, le montant des frais de personnel refacturés à la société Epagnac Participations s'élève à € 235.983,90 hors taxes.

**b) Prestations administratives réalisées par la caisse régionale**

Des prestations administratives sont réalisées par la caisse régionale pour le compte de la société Epagnac Participations. Sur l'exercice 2012, le montant de ces prestations s'élève à € 5.529,80 hors taxes.

**5. Avec la société Epagnac Patrimoine Investissement : Société détenue à 100 % par la S.A.S.U. Charente-Périgord Immobilier, elle-même détenue à 100 % par votre caisse régionale**

Organe dirigeant : S.A.S.U. Charente Périgord Immobilier, président, représentée de manière permanente par M. Flavien Simounet, salarié de votre caisse régionale.

**a) Refacturation de frais de personnel**

Plusieurs salariés sont détachés par la caisse régionale à l'activité immobilière exercée. Sur l'exercice 2012, le montant des frais de personnel refacturés à la société Epagnac Patrimoine Investissement s'élève à € 154.648,10 hors taxes.

**b) Prestations administratives réalisées par la caisse régionale**

Des prestations administratives sont réalisées par la caisse régionale pour le compte de la société Epagnac Patrimoine Investissement. Sur l'exercice 2012, le montant de ces prestations s'élève à € 5.817,22 hors taxes.

**6. Avec la société Charente-Périgord Aménagement Foncier : Société détenue à 100 % par la S.A.S.U. Charente-Périgord Immobilier, elle-même détenue à 100 % par votre caisse régionale**

Organe dirigeant : S.A.S.U. Charente Périgord Immobilier, président, représentée de manière permanente par M. Mohamed Krissane, salarié de votre caisse régionale.

*a) Refacturation de frais de personnel*

Plusieurs salariés sont détachés par la caisse régionale à l'activité immobilière exercée. Sur l'exercice 2012, le montant des frais de personnel refacturés à la société Charente-Périgord Aménagement Foncier s'élève à € 127.113,56.

*b) Prestations administratives réalisées par la caisse régionale*

Des prestations administratives sont réalisées par la caisse régionale pour le compte de la société Charente-Périgord Aménagement Foncier. Sur l'exercice 2012, le montant de ces prestations s'élève à € 2.459,67.

**7. Avec la société Foncière Charente-Périgord : Société détenue à 100 % par la S.A.S.U. Charente-Périgord Immobilier, elle-même détenue à 100 % par votre caisse régionale**

Organe dirigeant : S.A.S.U. Charente Périgord Immobilier, président, représentée de manière permanente par M. Mohamed Krissane, salarié de votre caisse régionale.

*a) Refacturation de frais de personnel*

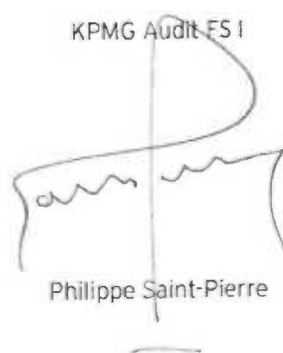
Plusieurs salariés sont détachés par la caisse régionale à l'activité immobilière exercée. Sur l'exercice 2012, le montant des frais de personnel refacturés à la société Foncière Charente-Périgord s'élève à € 71.717,69.

*b) Prestations administratives réalisées par la caisse régionale*

Des prestations administratives sont réalisées par la caisse régionale pour le compte de la société Foncière Charente-Périgord. Sur l'exercice 2012, le montant de ces prestations s'élève à € 2.114,91.

Paris-La Défense, le 4 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit FSI  
  
Philippe Saint-Pierre

ERNST & YOUNG Audit  
  
Luc Valverde